

La réunion du conseil municipal du 29 août 2012 s'est déroulée en présence des élus municipaux ainsi que du représentant du cabinet CIME (Conseil Ingénierie Montagne Expertise) et des résidents du Col du Corbier auxquels s'étaient jointes des personnes qui souhaitent créer une association pour le rachat éventuel des remontées mécaniques. La commune a mandaté le cabinet d'étude CIME pour réaliser une étude de faisabilité concernant Drouzin le Mont. Le but de cette étude étant de ne pas prendre de décision hâtive sans éléments concrets.

Cette étude se présente en 3 phases :

Phase 1 :

- Etat des lieux : Analyse du contexte juridique correspondant à la situation actuelle (désistement de l'opérateur privé) et les conséquences pour la commune d'un éventuel rachat de certains biens.
- Enjeux économiques et sociaux : Il s'agit de cerner les enjeux économiques et sociaux concernant l'activité du domaine skiable de Drouzin le Mont vis-à-vis des professionnels concernés, des particuliers (résidents secondaires) et vis-à-vis de la commune du Biot. Une approche de la fréquentation clients et skieurs sera menée à partir des sources disponibles et d'entretiens avec les partenaires concernés.
- Recueil des données, état des lieux : Afin de disposer d'une base d'analyse fiable et de toutes informations nécessaires, cette phase consiste à recueillir l'ensemble des données d'exploitation et de mener un état des lieux complet des équipements. Une visite de l'ensemble des installations sera à organiser avec l'opérateur désistant et un élu de la commune.

Phase 2 :

Approche d'une nouvelle activité hiver-été « maîtrisée »

Il est proposé de procéder à l'étude de 3 scénarios d'exploitation hiver /été. Ces scénarios seront définis à partir de critères correspondants au dimensionnement du domaine skiable, l'amplitude d'ouverture, les niveaux de services proposés, le positionnement, la politique commerciale et tarifaire ainsi que les conditions d'exploitation.

Phase 3 :

A partir du scénario qui sera retenu par la commune à la fin de la phase 2, il s'agira de jeter les bases d'un fonctionnement opérationnel de l'activité au travers d'une feuille de route. Lors de cette réunion, le conseil municipal a donné son accord, après délibération, pour mandater le cabinet CIME pour réaliser cette étude.

Nous vous tiendrons informé du résultat des phases 1 et 2 avant la fin du mois de septembre.

La commune ne prendra pas de décision sans avoir de réponse définitive concernant le rachat éventuel de la station par une association de résidents avant la fin du mois de septembre. Dans le cas où cette réponse serait positive, la commune du Biot sera disposée à accompagner cette reprise. (hors financement)

En conclusion, il est important de rappeler que ce n'est pas une volonté de la Municipalité que de fermer le site. Pour l'heure, la responsabilité de ne pas ouvrir la station pour l'hiver 2012/2013 incombe à l'opérateur privé (propriétaire de la totalité des équipements depuis 1998) qui a pris seul cette décision de stopper l'exploitation.

La municipalité, consciente des conséquences, joue pleinement son rôle en réfléchissant aux suites envisageables et surtout en rapport avec ses capacités financières.